

Ecole Maternelle MM Bokanowski

Conseil d'école du 21 mars 2019

Assistaient à la réunion :

- Mme SARADJIAN, Maire Adjoint
- Mme CONDETTE, Directrice

Les représentants des parents d'élèves :

- Mme MIROU
- Mme BELKACEM
- Mme BIAT
- Mme DIAO
- Mme RAVILLON
- Mme PROVOST
- Mme HAMDAN

Les enseignants :

- Mme BACIGALUPO
- Mme TAFFOREAU
- Mme GUILBEAU
- Mme HAMON
- Mme NAHON
- Mme RICORDEL

Excusés : Mme LEVADE, Mme PERRET, M LAFFITTE

La séance est ouverte à 18h00.

1- Fermeture de classe et conséquences

Lors des opérations de carte scolaire il a été décidé la fermeture d'une classe sur l'école Bokanowski pour la rentrée de septembre 2019 en raison d'effectifs insuffisants. Actuellement il y a 195 élèves pour 8 classes soit une moyenne de 24,3 élèves par classe. Or les prévisions d'effectifs diffèrent pour l'année prochaine : 192 pour l'Education Nationale, 202 selon nous, et jusqu'à 212 pour la Mairie (qui prend en compte les livraisons d'immeubles en cours d'année ce que ne fait pas l'Education Nationale). Pourtant il est prévu le même nombre d'élèves que cette année, voir plus...Tableau des prévisions :

	Prévisions Education Nationale	Prévisions Bokanowski	Prévisions Mairie
Effectifs attendus	192	202	212
Moyenne avec 8 classes	24	25,2	26,5
Moyenne avec 7 classes	27,4	28,8	30,2

Les conséquences d'une fermeture de classe seront les suivantes :

- Des classes plus chargées : moins d'espace, plus de bruit, problèmes de gestion de classe, difficultés pour différencier le travail pour les élèves en difficulté, ralentissement des apprentissages, fatigue accrue pour les enfants et les enseignants
- Perte d'un agent municipal : une école de 7 classes n'a droit qu'à 6 agents quelle que soit la taille de l'école... or il est déjà très difficile avec 7 personnes d'entretenir des locaux aussi grands ce sera impossible avec 6 personnes. Mme SARADJIAN annonce que, même en cas de fermeture de classe, la Mairie a décidé de maintenir 7 agents sur l'école.
- La Directrice n'aura plus qu'un seul jour de décharge par semaine.

L'Education Nationale ne reviendra sur sa décision que si les effectifs sont au-dessus de ses prévisions en juin. Il est en effet nécessaire de fermer de nombreuses classes afin de libérer des postes d'enseignants pour alimenter les CE1 dédoublés sans dépense supplémentaire. La Mairie est donc le seul interlocuteur qui puisse éventuellement faire bouger les choses en modifiant le secteur scolaire notamment. Pour cela il faut que les parents d'élèves se mobilisent. Mme SARADJIAN demande aux parents d'élèves de faire signer une pétition qui sera appuyée par Mme Aeschlimann.

2- Information sur la Loi pour l'Ecole de la Confiance

Une nouvelle loi vient d'être votée par le Parlement déterminant un nouveau cadre pour l'école. Certains articles ont été évoqués dans les médias (drapeau dans les classes, parent1/parent2) mais d'autres articles apportent des modifications qu'il est important de porter à la connaissance de tous :

- Article 1 : il tend à encadrer la liberté d'expression des personnels de l'éducation Nationale en inscrivant dans la loi une obligation de réserve.

- Ecole obligatoire à partir de 3 ans : cela implique une obligation de présence scolaire ; toute absence doit être justifiée sinon elle donnera lieu à un signalement. Les Mairies se trouvent de ce fait dans l'obligation de financer les écoles maternelles privées (ce qui n'était pas le cas jusque-là), ce qui va engendrer une baisse des budgets consacrés aux écoles publiques. On ne sait pas encore quelle sera l'incidence sur l'accueil des petites sections (obligation de venir toute la journée ou adaptation possible en début d'année)
- Jardins d'enfants : 10 000 enfants sont actuellement dans des jardins d'enfants (payants). Une dérogation de 2 ans leur permettra de délivrer l'instruction obligatoire, donc sans enseignant, mesure inquiétante pour l'avenir de la maternelle.
- Etablissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux : il s'agit de regrouper plusieurs écoles maternelles et élémentaires autour du collège de secteur. Ce peut être un regroupement physique (dans les zones rurales par exemple) ou administratif. La direction des écoles est assurée par le Principal du Collège assisté par un adjoint chargé d'assurer la coordination entre 1^e et 2nd degré, le suivi pédagogique des élèves et l'animation du Conseil des Maîtres. Il n'y a plus de Conseils d'école et toutes les démarches se font auprès du Collège.
- Mise en place d'un Conseil d'Evaluation de l'Ecole : dépendant du Ministère il évaluera les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les établissements. Il remplace le CNESEO, organisme indépendant du Ministère.
- Pré professionnalisation : des fonctions pédagogiques, d'enseignement ou d'éducation pourront être confiées dès la L2 à des étudiants. Ils seront contractuels.

3- Projets en cours et à venir

Jardin : mise en place d'un composteur avec une formation des enseignantes proposée par Madame Cabaret des Espaces Verts. Le composteur se remplit rapidement, il faut faire un point régulièrement avec les parents pour dire ce qu'il faut apporter (manque de branchages). Installation prochaine d'une clôture avec portillon pour protéger le jardin

Festival du Livre semaine du 25 mars avec vente les 28 et 29 mars. Des parents d'élèves aideront à la vente.

A partir du 08 avril 8 séances pour les 3 classes de GS avec un animateur sportif de la Mairie

En principe sortie au théâtre le 18 avril pour les classes 2 3 6 7 8 (à confirmer par la Mairie)

Semaine du 13 au 17 mai : réalisation de la fresque sur la palissade avec l'artiste Lem

En principe sortie au cinéma pour les classes 6 7 8 le 17 mai (à confirmer par la Mairie)

Photo de classe le 28 mai

En mai spectacles de chorales

En juin exposition sur le nouveau réalisme dans le hall

Spectacles de danse par binômes

La GS8 participera à des rencontres sportives le 06 juin

Sortie de fin d'année au Jardin d'Acclimatation le lundi 1^{er} juillet.

4- Fête de l'école

Organisée par les parents d'élèves elle aura lieu le vendredi 14 juin de 18h45 à 21h00 sur le thème des vacances. Activités envisagées : chamboule tout, maquillage, pêche à la ligne, jeu de l'âne, course à l'œuf, course en sac. Une tombola est envisagée avec tirage au sort vers 21h00. Plutôt que de la nourriture apportée par les parents un barbecue sera proposé, ainsi que des crêpes grâce à une carte payante. Les boissons (fournies par les parents) seront gratuites après achat d'un gobelet au logo de l'école réutilisable et à conserver.

Pour que la fête soit réussie, il faut beaucoup de monde pour tenir les stands. Les parents seront informés via classdojo dès avril afin de bloquer la date. Des créneaux seront proposés pour tenir des stands par la suite.

5- Questions diverses

- Pose d'un visiophone dans le centre de loisirs : lors de la pose des visiophones il n'y avait la possibilité de n'en mettre que 2. Il a donc été décidé d'en mettre un vers le bureau de direction et la salle des dames, et le deuxième au réfectoire, proche de la cuisine. Une sonnette sonne dans le centre de loisirs mais ils ne peuvent pas ouvrir directement la porte. Pour avoir un autre visiophone, il faut faire une demande en octobre lors de la prochaine demande de gros travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30. Le prochain conseil d'école aura lieu le JEUDI 13 JUIN.